

PREFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

CABINET DU PREFET

Service des Décorations

Affaire suivie par : Jean-Louis ALLARD

☎ : 04.68.51.65.27

☎ : 04.68.34.68.51

[jean-louis.allard@](mailto:jean-louis.allard@pref.pyrenees-orientales.fr)

pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

Arrêté N° 2752 / 2007

**modifiant l'arrêté N° 2381 du 9 juillet 2007 portant attribution
de la Médaille d'Honneur du Travail**

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret 48-548 du 15 mai 1948 modifié, instituant la médaille d'honneur du travail;

VU le décret 57-107 du 14 janvier 1957 relatif à la médaille d'honneur du travail;

VU l'arrêté du 07 février 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU la circulaire BC du 01 avril 1957 de M. le Secrétaire d'état au travail et à la Sécurité Sociale;

VU le Décret 74-229 du 06 mars 1974 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population;

VU la circulaire BC du 09 juillet 1974 de M. le Ministre du Travail;

VU l'arrêté du 29 juillet 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 75-864 du 11 septembre 1975 de M. le Ministre du Travail;

VU le décret 84-591 du 04 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail;

VU la circulaire BC 25 du 23 novembre 1984 de M. le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2007;

Sur proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

.../...

ARRETE

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté N° 2381 du 9 juillet 2007 est modifié ainsi qu'il suit :

Il est ajouté à la liste des bénéficiaires de la médaille d'honneur du travail échelon « VERMEIL » :

- **Monsieur DESCAMPS Gérard**

Préparateur de sauce, ARJO WIGGINS SAS, AMELIE-LES-BAINS.
demeurant 22, rue de la fontaine à SAINT-LAURENT-DE-CERDANS

Son nom est retiré de la liste des bénéficiaires de la médaille « ARGENT ».

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale et Monsieur le Directeur de Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le 1^{er} août 2007

POUR AMPLIATION
Le chef du Cabinet,



Guy PUJOL

LE PREFET,

Original signé,

Hugues BOUSIGES